Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260427-CC_2026_86-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 27/04/2026
Délibération n°23

L'an deux mille vingt-six, lundi vingt-sept avril à dix-huit heures, se sont réunis, les membres du Conseil communautaire de REDON Agglomération, sous la présidence de M. Jean-François MARY, Président, dûment convoqués le lundi vingt du mois d'avril deux mille vingt-six.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	62
Présents	56
Votants	60
Vote	
Pour	60
Contre	0
Abstention	0

En présence de l'ensemble des membres du Conseil communautaire à l'exception de :
Yvonnick PERRIN, Maire de Sixt-sur-Aff, donne Pouvoir à Nathalie BERTY, Gaël PICHON, déléguée de Béganne, donne Pouvoir à Anthony DEBOUARD, Gilles BERTRAND, délégué de Plessé, donne Pouvoir à Sylvie LECLERC, Rose-Line PREVERT, Maire de Lieuron, donne Pouvoir à Marie-Laure PONDARD, Daniel BARRE, délégué de Bains-sur-Oust, , Fabrice SANCHEZ, Maire de Massérac, remplacé par son suppléant, Marie-Claire BONHOMME, déléguée de Rieux

Secrétaire de séance : Fabienne GLET

CYCLES DE L'EAU – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE REDON AGGLOMERATION AU SEIN DU COMITE SYNDICAL ET DE LA COMMISSION TERRITORIALE DU SYNDICAT ATLANTIC'EAU.

La présente délibération a pour objet de confirmer son adhésion et de désigner les représentants de REDON Agglomération au sein du comité syndical et de la commission territoriale du syndicat Atlantic'Eau (communes d'Avessac, Conquereuil, Fégréac, Guémené-Penfao, Massérac, Pierric, Plessé et Saint-Nicolas-de-Redon).

Rapport de Monsieur Jean-François MARY, Président,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU les articles L. 5212-7 et L. 5212-8 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2023 approuvant les nouveaux statuts d'Atlantic'Eau.

CONSIDERANT la prise de compétence eau & assainissement par REDON Agglomération au 1er Janvier 2020 ;

CONSIDERANT le renouvellement des instances communautaires de REDON Agglomération ;

CONSIDERANT le mode de gouvernance du syndicat et la nécessité de désigner les délégués syndicaux représentant REDON Agglomération.

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260427-CC_2026_86-DE

Les délégués à désigner sont les suivants :

- Comité syndical : un délégué titulaire et un délégué suppléant par tranche de 5000 abonnés sur son périmètre => soit pour REDON Agglomération : 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants ;
- 2 Commissions territoriales des régions de Guémené-Penfao et Pontchâteau Saint-Gildas-des-Bois :
    - Commission territoriale de la région de Guémené-Penfao : 7 délégués titulaires et 6 suppléants
    - Commission territoriale de la région de Saint-Gildas-des-Bois : 3 délégués titulaires et 6 suppléants

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **de valider la représentation suivante de REDON Agglomération au sein du Comité syndical d'ATLANTIC'EAU :**

Titulaire	Suppléant
Franck HERSEMEULE	Jacques LEGENDRE
Régis CLAVIER	Aurélie MEZIERE

- **de solliciter les 8 communes membres concernées pour désigner un titulaire par commune pour siéger au sein des Commissions territoriales Atlantic'Eau ;**

Commission territoriale de la région de Guémené-Penfao

Commune	Titulaire	Suppléant
AVESSAC	Frédérique MOUREAU	Hubert DU PLESSIS
CONQUEREUIL	Jacques POULAIN	Joseph BOUJU
GUEMENE-PENFAO	Isabelle BARATHON	Frédérique RYO
GUEMENE-PENFAO	Serge BESNIER	
MASSERAC	Régis CLAVIER	Fabrice SANCHEZ
PIERRIC	Florent COUTANT	Sabrina MOREAU
SAINT-NICOLAS-DE-REDON	Emeline DUPE	Franck HERSEMEULE

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260427-CC_2026_86-DE

Commission territoriale de la région de Pontchâteau - Saint Gildas des Bois

Commune	Titulaire	Suppléant
FEGREAC	Jérôme RICORDEL	Catherine LAILLE
PLESSE	David MORAUD	Patrice LEROUX
PLESSE	Rémi BESLE	

- **d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document afférent à cette décision.**

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTÉES A 60 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 27/04/2026

La Secrétaire de séance

Fabienne GLET

Le Président,

Jean-François MARY

REDON Agglomération
Bretagne Sud
3 Charles Gillard
35 605 REDON
Tél : 02 99 70 34 34